



EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire COMMUNE DE BERAT <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret</i>		Feuillet n°
Arrêté portant fermeture des aires de jeux : skate parc et city-stade, dans le cadre des mesures gouvernementales liées au Covid-19		Arrêté du 07 avril 2021 Acte n° 21-010

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 031-213100654-20210407-A21010-AR

LE MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant les mesures gouvernementales annoncées par le Président de la République Française, dans le cadre de la pandémie du Covid-19 qui sévit en France et l'impérieuse nécessité de proscrire tous rassemblements afin de limiter la propagation du virus,

Considérant les mesures de confinement mises en place et notamment la fermeture de tous les établissements scolaires, péri-scolaires, collèges et lycées,

A compter du 07 avril 2021 à 10h00, les aires de jeux : skate parc et city-stade, seront fermés au public sans limitation, jusqu'à l'application de nouvelles consignes gouvernementales.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 07 avril 2021, à 10h00, les aires de jeux : skate parc et city-stade, au regard de l'annonce gouvernementale liée à la pandémie du Covid-19 qui sévit en France, seront fermés au public afin de garantir la parfaite application des mesures sanitaires.

Tous rassemblements de quelque nature que ce soit au sein des espaces précités seront strictement interdits sans limitation, jusqu'à l'application de nouvelles consignes gouvernementales.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rieumes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BERAT, le 07 avril 2021

Le Maire,

Paul-Marie BLANC.

